
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE Du MARDI 9 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le mardi 9 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, SOULENQ Joseph, VEYRES Nadine.

Absents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme, FERREBOEUF Murielle

Lucie PRUNET est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, il déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

- Approbation des comptes de gestion
- Vote des comptes administratifs (budget principal, assainissement et lotissement)
- Affectation des résultats
- Vote des taxes locales
- Vote des budgets primitifs (budget principal, assainissement et lotissement)
- Point sur l'étude de faisabilité de la salle de spectacle du Carladez
- Demande de subvention pour la rénovation des fours de Jongues et Gervaux
- Convention avec le Département pour l'aménagement d'une aire de covoiturage
- Questions diverses

A l'ouverture de la séance :

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 21 MARS 2024

1 - Approbation des Comptes de Gestion 2022 : BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ASSAINISSEMENT ET BUDGET LOTISSEMENT
--

Monsieur le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au Compte Administratif.

- Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les Comptes de gestion dressés par le trésorier.
- Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les Comptes de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2023.

Ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - Approbation des COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1612 et suivants,

Vu le vote des Budgets primitifs du 6 AVRIL 2023 et vu les conditions d'exécution des budgets 2022,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adopter les Comptes Administratifs 2023 comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>DEPENSES</i>	2 677 456.41	1 330 031.13
<i>RECETTES</i>	3 914 419.09	1 069 390.11
<i>RESULTAT 2023</i>	1 236 962.68	- 260 641.02
<i>RESULTATS 2022</i>	1 525 598.46	463 280.85
<i>RESTES A REALISER</i>		2 163 565.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>DEPENSES</i>	131 897.85	61 323.36
<i>RECETTES</i>	142 871.56	63 162.83
<i>RESULTAT 2023</i>	10 973.71	1 839.47
<i>RESULTATS 2022</i>	16 227.90	266 241.28
<i>RESTES A REALISER</i>		228 000.00

BUDGET LOTISSEMENT

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>DEPENSES</i>	0.20	0.00
<i>RECETTES</i>	0 .00	0.00
<i>RESULTAT 2023</i>	- 0.20	0.00
<i>RESULTATS 2022</i>	205 401.00	- 178 407.66
<i>RESTES A REALISER</i>		

VOTE : Membres en exercice : 15

- Ayant voté pour : 11
- Ayant voté contre : 0
- S'étant abstenu : 0
- N'ayant pas pris part au vote : 4 (le Maire a quitté la séance)

3- AFFECTATION DE RESULTAT DES 3 BUDGETS

↳ **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL**

Recette de Fonctionnement : COMPTE 002 : 801 635.97€

Recette d'Investissement : COMPTE 001 : 202 639.83€

Recette d'investissement : COMPTE 1068 : 1 960 925.17€

↳ **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Recette de Fonctionnement : COMPTE 002 : 27 201.61€

Recette d'Investissement : COMPTE 001 : 268 080.75€

↳ **AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET LOTISSEMENT**

Recette de Fonctionnement : COMPTE 002 : 205 401.00€

Dépense d'Investissement : COMPTE 001 : 178 407.66€

4- VOTE DES TAUX

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2024 et fixe pour 2024 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	TAUX 2023	TAUX 2024
Taxe foncière bâtie (TFB)	25.90%	25.90%
Taxe foncière non Bâties (TFNB)	32.56%	32.56%
Taxe d'habitation (TH)	3.93%	3.93%

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ces taux d'imposition des taxes locales.

5-VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Monsieur le Maire présente le budget primitif du budget principal de BROMMAT :

BUDGET PRINCIPAL					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
11	charges générales	741 000.00	002	AFFECTATION RESULTAT	801 635.97
12	charges de personnel	522 000.00	013	atténuation de charges (remb salaires)	1 000.00
14	atténuation de produit(FPIC-Revers)	1 425 546.00	70	produits de services (recettes camping, piscine)	39 500.00
42	amortissements immobilisations	87 222.00	73	fiscalité locale - impôt - attributions comp)	2 233 505.00
65	Autres charges (CCAS - Subventions assoc)	126 300.00	74	dotations (DGF - FCTVA - Compens état)	736 517.00
66	intérêt emprunt	620.00 €	75	autres produits (redev hydro- loyers)	705 000.00
681	Créances	62.50 €			
	VIREMENT INVESTISSEMENT	1 614 407.47			
	TOTAL DEP FONCT :	4 517 157.97		TOTAL REC FONCT :	4 517 157.97

INVESTISSEMENT					
1641	Emprunt (capital)	16 524.00	1068	AFFECTATION RESULTAT	1960 925.17 €
	RESTES A REALISER	2 163 565.00	001	AFFECTATION RESULTAT	202 639.83 €
	Travaux par opérations	1 824 007.44	021	VIREMENT	1 614 407.47
			040	amortissements immobilisations	87 222.00 €
			10	FCTVA	98 000.00 €
			13	subventions d'investissement	38 901.97 €
			165	depot et cautionnement	2 000.00 €
	TOTAL DEP INVEST :	4 004 096.44		TOTAL REC INVEST :	4 004 096.44

Il présente ensuite le budget primitif du budget ASSAINISSEMENT de BROMMAT :

BUDGET ASSAINISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	charges générales (EDF-VEOLIA)	93 941.99	002	affectation résultat	27 201.61
6811-042	amortissement	49 352.71	777-042	amortissement	20 896.09
66111-66	intérêts emprunt	5 403.00	774	subvention exploitation Cne	20 000.00
			70611-70	redevance assainissement	50 000.00
			7063	contribution des communes	30 000.00
			7581	FCTVA	600.00
	TOTAL DEP FONCT :	148 697.70		TOTAL REC FONCT :	148 697.70
DEPENSES			RECETTES		
16	emprunt remb en capital	18 874.00 €	10	FCTVA	1 500.00 €
040	AMORTISSEMENT	20 896.09 €	001	Affectation résultat	268 080.75 €
21	IMMO CORPORELLES	10 000.00 €	1314	subventions BUDGET PRINCIPAL	
23	TRAVAUX ASSAINISSEMENT	36 163.37 €	1313	DEPARTEMENT	
20	ETUDES ET INSERTIONS	5 000.00 €	13111	ADOUR GARONNE	
RAR	RESTES A REALISER	228 000.00 €	40	amortissements	49 352.71 €
	TOTAL DEP INVEST :	318 933.46 €		TOTAL REC INVEST :	318 933.46

Puis il termine par le budget LOTISSEMENT

BUDGET LOTISSEMENT					
FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
71355-042	VARIATION DE STOCK	178 407.66 €	002	resultat fonctionnement reporté	205 401.00 €
71355-042	Reconstitution stock final	237 406.00 €			
605-011	travaux VRD	54 998.34 €	7015	VENTE DE TERRAINS AMENAGES	32 005.00 €
6045-011	etudes et MO	4 000.00 €	71355-042	Variation des encours	237 406.00 €
65888	arrondi de TVA	5.00 €	7588	arrondi de TVA	5.00 €
TOTAL DEP FONCT :		474 817.00 €	TOTAL REC FONCT :		474 817.00 €
DEPENSES		INVESTISSEMENT		RECETTES	
001	résultat investissement repor	178 407.66 €	3555-040	Terrains aménagés	178 407.66 €
3555-040	Intégration stock final	237 406.00 €	3555-040	Reconstitution stock final	237 406.00 €
TOTAL DEP INVEST :		415 813.66 €	TOTAL REC INVEST :		415 813.66 €

Vote :

En exercice :15 Présents : 12 Suffrages exprimés : 12 Pour : 12 Contre 0 Abstention 0

6- Point sur l'étude de faisabilité de la salle de spectacle du Carladez

Monsieur le Maire présente le projet de la salle de spectacle du Carladez et l'esquisse réalisée par l'architecte.

Plusieurs versions sont proposées avec des chiffrages différents.

L'estimation est d'environ 1 000 000 d'euros avec 60% de subventions estimées. Brommat pourrait participer à hauteur de 100 000€. Monsieur le Maire précise qu'une réunion avec les Maires du Carladez est prévue courant mai pour faire le point.

7- Aménagement des fours de Jongues et Gervaux

Monsieur le Maire rappelle le montant des travaux pour l'aménagement des fours de Jongues et Gervaux :

DEPENSES :

- o Maîtrise d'œuvre = 5 000.00€HT
- o Travaux four de Jongues = 14 463.50€HT
- o Travaux four de Gervaux = 12 762.40€HT
- TOTAL = 32 225.90€HT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Conseil Départemental dans le cadre du programme « Sauvegarde du Petit Patrimoine Bâti ».

Les travaux devant débiter rapidement le Conseil Municipal ne souhaite pas demander de concours financiers.

8- Travaux de couverture des 6 tipis au camping municipal – travaux supplémentaires

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de BROMMAT a confié les travaux de couverture des 6 tipis à l'entreprise de Mathieu ANGELVY, couvreur à Cros-de-Ronesque (15) pour un montant de 12 682.22€HT par tipis.

Il explique qu'au début des travaux, il a été constaté que l'avant-toit des tipis était en très mauvais état. Des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour reprendre la structure et le support existant comprenant dépose et chevrons complémentaires.

Le montant des travaux supplémentaires s'élève à 1 824.17€HT par tipis

Soit: un total pour un tipis : 14 506.39€HT

Soit un total pour 6 tipis : 87 038.34€HT les 6 tipis

Le Conseil Municipal valide les travaux supplémentaires et autorise le Maire à signer le devis.

9- Convention avec le Département de l'Aveyron pour l'aménagement d'une aire de covoiturage.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de BROMMAT a sollicité le Département pour l'aménagement d'une aire de covoiturage sur l'axe constitué par les routes départementales n°900 et 904 pour permettre à ses habitants de covoiturer à destination de la ville d'Aurillac dans le Département du Cantal.

En accord avec le Département de l'Aveyron, Monsieur le Maire propose de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage et de convenir du plan de financement suivant :

- Coût estimatif de l'aménagement : 50 000€HT
- Département : 25 000€HT
- Commune de BROMMAT : 25 000€HT

Une convention sera établie et un avenant à la convention sera élaboré si le montant des travaux réalisés est supérieur au montant estimatif mentionné ci-dessus.

Le Conseil Municipal est favorable au projet et autorise Monsieur le Maire à signer la convention. Les crédits seront prévus au budget.

10- CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE AU CAMPING MUNICIPAL (En application de l'article 332-23-2° du code général de la fonction publique)

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un emploi pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au camping municipal

Le Conseil municipal décide de créer un emploi d'agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour une période allant du 1^{er} mai 2024 au 15 septembre 2024 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent chargé de l'entretien des locaux du camping municipal (sanitaires, tipis), de l'accueil des usagers, de la gestion des réservations, de l'encaissement des entrées et prestations à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

11- REHABILITATION DE LA LIGNE A 225 KV RUEYRES-SAVIGNAC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a assisté à la seconde réunion du comité d'instruction du Plan d'accompagnement du Projet de réhabilitation de la ligne électrique à 225 KV Rueyres- Savignac.

- ↳ Etat d'avancement des travaux : mise en service de la ligne électrique réhabilitée fin 2025.
- ↳ Prochaine réunion : 20 juin à Chaudes-Aigues

12- QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Mme Christiane DUVAL :
 - Demande d'un administré : action dépolluante à Rueyres pour nettoyer les divers encombrants stockés dans un chemin : elle propose que cette action soit réalisée par les associations.
 - Relance de Mme POUGET de Cussac pour la crédence de cuisine : Lucie PRUNET répond que Mme POUGET est informée que les travaux ne seront pas faits.
 - Vente des pavillons du village de vacances : le gérant de Nord Aveyron Immobilier demande si un cahier des charges est fait pour la vente des pavillons.
 - Ecole : la commission école devra se réunir pour faire le point avec Mme RIBIERE qui intervient bénévolement à l'école pour l'aide aux devoirs.
- ↳ Mme Nicole DESBLATS :
 - Elle propose son aide pour l'organisation de la cérémonie du 8 mai à laquelle les familles des deux fusillés (stèle de Pleau) seront présentes.
 - Finir d'installer les Parcs à vélos.
- ↳ Mme Laurence SALIS : fait le point sur les travaux voirie : Mr FRAYSSINET, AMO et l'entreprise COLAS titulaire du marché voirie ont mis au point l'ensemble des travaux du bon de commande 2024.

- L'enrobé des travaux de la route de Cabanes sera réalisé par l'entreprise SOULENQ la dernière semaine d'avril.
- Petits travaux de voirie à Bussières-La Barthe et Chante Perdrix : seront réalisés par les agents techniques.

↳ Mme Florence RAOUL : a apprécié le changement de tables ainsi que les « trous » de la route rebouchés par les agents.

↳ Mr BOUNIOL : sera absent pour les élections européennes du 9 juin 2024 pour la tenue du bureau de vote.

↳ Mr COUDOUEL : achat d'une tondeuse : une démonstration aura lieu le jeudi après-midi.

Séance close à minuit

Le Maire, Didier CAYLA

La secrétaire, Lucie PRUNET